

CH_VB 07-1753 5375 vom 24. Juli 2007

Bundesverwaltung, 2007-07-24, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_07-1753_5375_

FR: CH_VB 07-1753 5375 du 24 juillet 2007

IT: CH_VB 07-1753 5375 del 24 luglio 2007

Erwägungen

E. 7

H 31.07.2005–30.07.2008 (Modification) – 07-10352 / 101443 Le petit-fils de L.U. Chopard & Cie SA, 1217 Meyrin secteurs de production: bijoux, boîtes et bracelets or-acier horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 24 H
06.08.2007–05.08.2010 (Nouveau permis) – 07-10353 / 109383 NagraCard SA, 1033 Cheseaux-Lausanne personnalisation des cartes à puces horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

E. 9

H 29.08.2007–28.08.2010 (Renouvellement) – 07-10354 / 100344 Valdar SA, 1341 L'Orient Atelier Usinage Avec Copeaux (Ebauches) horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 5 H, 5 F 01.09.2007–31.08.2008 (Nouveau permis) – 07-10355 / 101017 Oerlikon Batteries Stationnaires SA Aesch BL, 2017 Boudry ensemble des ateliers de production (sauf secteur formation des plaques, voir PT 07-10017) besoin urgent 36 H 01.09.2007–31.08.2008 (Renouvellement) – 07-10357 / 111004 INFRE SA, 1623 Semsales ligne de fabrication de thé sans caféine horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques

E. 14

H 01.09.2007–31.08.2010 (Nouveau permis)

5376 – 07-10358 / 101165 FKG Dentaire SA, 2322 Le Crêt-du-Loche ateliers CNC horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

E. 17

H 03.09.2007–02.09.2010 (Renouvellement/modification) Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr) – 07-10346 / 100432 Cornu SA, 1424 Champagne production lignes 1: fabrication des flûtes – «laboratoire» – «conditionnement», préparation de la pâte feuilletée horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 7 H, 6 F
18.07.2007–17.07.2010 (Renouvellement) – 07-10363 / 100721 Schenk SA, 1180 Rolle Vendanges: réception de la vendange, pressoir et encavage horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 48 H, 6 F 05.09.2007–04.09.2010 (Renouvellement) Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1) – 07-10367 / 100043 ILFORD Imaging Switzerland GmbH, 1723 Marly tunnel de fabrication N° 4: fabrication de films et papiers photosensibles, préparation, coulages des émulsions, séchage et bobinage horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 60 H 01.09.2007–31.08.2010 (Renouvellement) Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1) – 07-10347 / 100432 Cornu SA, 1424 Champagne production ligne 3: fabrication des flûtes feuilletées en continu – «laboratoire» –

«conditionnement» horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

E. 18

H, 12 F 18.07.2007–17.07.2010 (Renouvellement)

5377 – 07-10351 / 100046 DuPont Polymer Powders Switzerland Sàrl, 1630 Bulle secteur production: usines 3 & 4 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 40 H 10.07.2005–09.07.2008 (Modification) Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 28 LTr) – 07-10348 / 109228 SKYGUIDE, Société Anonyme Suisse pour les Services de la Navigation Aérienne civils et militaires, 1217 Meyrin – Personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2). – Contrôle de la circulation aérienne à Alpnach, Bern, Buochs, Dübendorf, Emmen, Genève, Locarno, Lugano, Meiringen, Payerne, Sion et Zürich. Voir point 1.4 en page 2 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 100 H 02.04.2007–31.12.2008 (Modification) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (télé- phone 031 322 29 48).

5378 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1) – 07-10215 / 100829 Industrie de pierres scientifiques Hrand Djevahirdjian SA Monthey, 1870 Monthey fours à calciner horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 12 H 05.02.2006–04.03.2009 (Modification) Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 28 LTr) – 07-10214 / 110982 SR Technics Switzerland, 1215 Genève personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2) horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 80 H 03.04.2007–02.04.2010 (Nouveau permis) – 07-10216 / 109077 Swissport International SA, Succursale de Genève, 1215 Genève-Aéroport personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2) horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 200 H 02.04.2007–01.04.2010 (Renouvellement/modification) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48). 24 juillet 2007 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2007 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 30

Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum
24.07.2007 Date Data Seite 5375-5378 Page Pagina Ref. No 10 140 803 Die elektronischen
Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv
übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises
par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono
stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.